L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 30 NOVEMBRE 1847.

Imprimée et publiée par [illegible] & WILTZ(?), [illegible] Chartres et No. 13 rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 30 NOVEMBRE.

Nous [illegible] aujourd'hui toute la fin [illegible] de M. CLAY; et la longueur de ce [illegible] que le désir de ne pas retarder [illegible] de notre feuilleton de théâtre, nous [illegible] remettre les autres matières de notre [illegible] ne nous a pas été difficile pour [illegible], car au moment où nous écrivons [illegible], hier huit heures du soir, la malle [illegible] n'était pas encore arrivée. Nous n'avons donc rien que de local.

THEATRE D'ORLEANS.

[illegible] a dansé hier, pour son [illegible] apparition au théâtre d'Orléans [illegible] charme, une grâce, une perfection, qui [illegible] de profonds souvenirs dans la mémoire [illegible] qui avaient l'esprit de se trouver là et [illegible] regrets chez ceux qui ont manqué [illegible].

THEATRE ST-CHARLES — Mlle Dimier a débuté hier avec succès au théâtre St-Charles [illegible] jeune danseuse est jolie, légère et vive [illegible] ne peut manquer de plaire aux [illegible]. Elle paraît avoir été à bonne école. Elle [illegible] bon nombre d'applaudissements et de [illegible]. C'est d'un heureux augure pour la [illegible] surtout si elle peut améliorer son entourage [illegible] tranchement était détestable.

DISCOURS DE M. CLAY A LEXINGTON.

SUITE ET FIN—Voir l'Abeille d'hier.

[illegible] avoir bien nettement établi à qui appartient le droit de décider de l'objet et du but que [illegible] la continuation de la guerre, M. [illegible] continue:

[illegible] guerre sera-t-elle poursuivie dans le [illegible] conquérir et d'annexer le Mexique, dans [illegible] aux Etats-Unis? [illegible] Président aucun dessein [illegible] [illegible — remainder of column faded]

[illegible] Rome cessa d'être libre. La guerre [illegible]

[illegible] auxquels elle dût se soumettre. [illegible]

[illegible] estimés d'un chef audacieux, et sans [illegible]

[illegible] une langue, de la religion [illegible] Napoléon, au moment où elle se trouva [illegible] Bas-Canada, qui, depuis près [illegible] par la France à la Grande [illegible] la langue, la religion. Voyez [illegible] l'Irlande, cette contrée généreuse et opprimée. Depuis [illegible] le Saxon triompha [illegible] Des flots de sang irlandais ont coulé [illegible] Les Irlandais et les Mexicains [illegible] Anglais et les Américains au contraire [illegible] catholique, tandis que les derniers [illegible] La religion a été la source [illegible] entre l'Angleterre et l'Irlande [illegible] du Mexique [illegible]

[illegible] mettre la main à notre législation [illegible] Mexique doit pour sa quote part entrer dans [illegible] représentées dans le Congrès des Etats [illegible] de leur couleur et de leur caste, seront-ils appelés à jouir de la franchise électorale? Comment sera fixée la quote part de représentation [illegible] Républiques? Où établira-t-on le siège de leur commun gouvernement? Et qui peut prévoir et prédire, dans le cas où le Mexique, volontairement ou par force, entrerait en partage de notre gouvernement, quelles seraient les conséquences pour ce pays et pour le nôtre! La population mexicaine, on a le droit de le craindre, n'est nullement préparée à l'exercice du gouvernement républicain; elle est entièrement étrangère à des habitudes, à des coutumes, à une langue, à des lois, à une religion, si différentes des siennes. Nous présenterions alors le spectacle révoltant d'un gouvernement confus, hétérogène, désordonné. Nous aurions un parti Mexicain, un parti de l'Océan Pacifique, un parti de l'Amérique, ajoutés aux autres partis qui existent déjà ou dont nous sommes menacés, chacun de ces partis travaillant à faire prévaloir ses vues particulières et reprochant aux autres de l'avoir entravé ou désappointé dans ses desseins. La représentation mexicaine au Congrès formerait probablement un corps séparé et impénétrable, toujours disposé à se ranger sous la ligne de n'importe quel autre parti, pour peu qu'il y vit de l'avantage pour les intérêts mexicains. Un pareil état de choses ne pourrait pas durer longtemps. Ceux qui, par la volonté du créateur et par les convenances géographiques, sont destinés à vivre séparés, ne peuvent jamais être unis ensemble d'une façon durable et harmonieuse.

Avons-nous besoin, pour notre bonheur et notre grandeur, d'adjoindre le Mexique à notre confédération actuelle? Si notre population était trop dense pour notre territoire, s'il y avait pour elle difficulté à se procurer honorablement les moyens de vivre, nous pourrions avoir quelqu'excuse en cherchant à agrandir nos domaines. Mais nous ne pouvons pas avoir aucune excuse de ce genre. Nous avons déjà dans notre giron des pays, un territoire immense, presque sans bornes. En commençant au Nord, vers les régions glacées des provinces anglaises, il se développe le long des côtes de l'Atlantique et du Golfe du Mexique jusque dans le voisinage des Tropiques. Il s'étend jusqu'aux limites de l'Océan Pacifique le long des grands lacs, ces mers intérieures, qui nous séparent des possessions de la Grande Bretagne, et il renferme le Père des Eaux depuis sa source la plus reculée jusqu'à la Balise, et le Missouri plus vaste encore depuis sa naissance dans les gorges des Montagnes Rocheuses. Il comprend une variété infinie des sols les plus riches, susceptibles de donner toutes les productions de la terre, sauf le thé, le café et les épices; et il renferme toutes les variétés de climat que l'on peut souhaiter. Nous possédons plus de dix milliards d'acres de terres qui sont encore désertes et incultes, c'est-à-dire autant qu'il en faut pour nourrir vingt fois autant d'hommes que n'en compte notre population actuelle. Ne devons-nous pas être satisfaits d'un si vaste pays? Ne devons-nous pas être profondément reconnaissants envers l'Être suprême d'un territoire aussi vaste et aussi fertile? N'est-ce pas un acte d'ingratitude envers Lui, que de chercher, par la guerre et la conquête, sous les inspirations de l'esprit de rapacité, à acquérir d'autres pays qui sont la demeure d'une portion considérable de ses enfans, de nos frères en humanité? Si nous poursuivons une pareille conquête, c'est en hypothéquant pour un long avenir les revenus et les ressources de notre pays, sous la forme d'une lourde dette nationale, nous aurions en outre à augmenter cette dette par l'adjonction de soixante ou soixante-dix millions qui composent la dette nationale du Mexique. Car c'est là un principe que je tiens pour certain: du moment où l'on acquiert, soit volontairement, soit par voie de conquête, un pays étranger, on accepte en même tems toutes les charges qui pèsent sur lui. Dans mon humble opinion, nous sommes maintenant tenus, en honneur et en bonne morale, à payer la juste dette du Texas; et nous serions également tenus, en vertu du même principe, à payer la dette du Mexique, si ce pays était annexé aux Etats-Unis.

De tout ce qui appartient à l'homme, qu'on le prenne individuellement ou collectivement, il n'est rien qu'il doive chercher à conserver avec plus de soin et d'attention qu'un caractère pur sans tache. Il est impossible d'y mettre un prix trop élevé dans la société quand il s'agit d'un individu, à plus forte raison, on ne saurait exagérer le prix d'un pareil bien, quand il s'agit d'une nation. Ceux qui le perdent ou s'y montrent indifférents, se mettent à juste titre l'objet [illegible]. De toutes les abominables transactions qui souillent les pages de l'histoire, il n'y en a aucune qui dépasse en énormité le démembrement et le partage de la Pologne par les trois grandes puissances continentales, la Russie, l'Autriche et la Prusse. Les siècles [illegible] les annales de l'humanité [illegible] Etat accomplit [illegible] la Pologne. Notre bon [illegible] nom, à notre caractère [illegible]. Je ne peux qu'en ce moment [illegible] places bien haut dans l'opinion des [illegible]. Toutes les nations [illegible] regardent comme [illegible] dans la guerre actuelle l'esprit de rapacité et le désir de conquête [illegible]. Nous sommes parvenus tout à fait la bonne opinion qu'elles peuvent encore avoir conservée de nous. Commandons leur admiration par le noble exercice de la modération et de la justice. Dans la haute position que nous occupons, nous pouvons en toute sûreté pratiquer la modération et la générosité. La conquête de nos glorieux triomphes qu'ont obtenus nos braves commandants et leurs vaillantes troupes, triomphes qui n'ont été traversés par aucun revers, nous donnent le droit, sans que notre honneur national ait le moindre risque à courir, de présenter avec désintéressement la branche d'olivier, symbole de la paix. Nous n'avons pas besoin des forêts, des montagnes, des marais et des terres stériles du Mexique. Pour ce pays, la perte de ces tristes possessions serait une humiliation et une source éternelle de regrets et de discorde. Pour nous ce serait une [illegible] cause de désordre, de divisions, [illegible] et peut-être de rupture de l'Union. Laissons au Mexique l'intégrité de son existence nationale et celle de son territoire national.

Pour ma part, je ne désire en aucune façon qu'on annexe par la guerre au Mexique la moindre portion de son territoire. Quelques hommes [illegible] au coeur l'acquisition de la baie de San Francisco, dans la Haute-Californie. [illegible] grande puissance maritime [illegible] pourrait dans l'avenir [illegible] grand avantage pour les intérêts de notre commerce et de notre navigation. [illegible] Si nous pouvons l'avoir au moyen d'un achat qui fournira un juste équivalent, je serai heureux de nous le voir acquérir. Comme, dès que la guerre cessera, le Mexique sera tenu à payer les dettes qu'il a contractées envers nos citoyens, peut-être y aurait-il moyen de trouver là un équivalent, notre gouvernement se chargeant de payer à nos citoyens la portion de cette dette qui pourrait être appliquée à cet objet. Mais cette acquisition ne doit pas être le motif du [illegible] ou un motif pour continuer la guerre; quant à moi, je ne voudrais pas la continuer une seule heure pour nous assurer ce port.

Mais quoi! dira-t-on, ferons-nous la paix sans demander une indemnité pour les dépenses de la guerre? Si les documents publiés sur les dernières négociations entamées entre M. Trist et les commissaires mexicains, sont authentiques, et nulle part je n'ai vu nier leur authenticité, l'Exécutif a eu soin de ne point parler d'indemnité pour les dépenses de la guerre; et les négociations n'ont été rompues que parce que le gouvernement insistait sur la cession, par le Mexique, d'une langue de terre entre le Rio Nueces et le Rio Grande et du Nouveau Mexique, cession à laquelle le Mexique ne voulait point consentir. De sorte que nous combattons maintenant, sinon pour la conquête de tout le Mexique, comme on le fait entendre en certains lieux, tout au moins pour une étroite langue de terre et pour la province aride du Nouveau Mexique, avec quelques misérables mines. Nous avons acquis jadis toute la province de la Louisiane pour quinze millions de piastres, et cette province vaut à elle seule plus que le Mexique tout entier. Nous avons acheté la Floride cinq millions, et c'était un bon marché; car, outre la somme que nous avons payée, nous abandonnions la limite du Rio Grande qui, à mon sens, formait la frontière occidentale de la Louisiane, pour nous contenter de celle de la Sabine. Et aujourd'hui, si nous ne cherchons pas la conquête du Mexique, nous allons continuer la guerre pour atteindre le misérable but que j'indiquais plus haut!

Mais, répétera-t-on, nous sommes donc destinés à ne recevoir aucune indemnité pour les dépenses de cette guerre? Le Mexique est tout à fait hors d'état de nous offrir une indemnité pécuniaire, dans le cas où la justice de la guerre de notre part nous donnerait droit à la demander. Ce pays a été ravagé, ses villes ont été brûlées ou occupées par nos troupes, ses ressources ont été épuisées, si bien qu'il est hors d'état de payer même ses propres armées. Et chaque jour de plus que dure la guerre tout en augmentant le chiffre de l'indemnité, diminue les moyens que le Mexique aurait pour payer. Nous avons vu toutefois qu'il est une autre forme sous laquelle nous pouvons demander une indemnité: c'est l'indemnité territoriale! J'espère, pour des raisons que j'ai déjà exposées, j'espère que ce brandon de discorde ne sera pas jeté au sein de notre patrie.

Parmi les résolutions que j'ai l'intention de présenter à votre examen, en finissant cette allocution, il en est une qui propose, en votre nom et au mien, de désavouer, de la façon la plus positive, tout désir de notre part d'acquérir aucun territoire étranger quel qu'il soit, dans le but d'y introduire l'esclavage. Je ne sache pas qu'aucun citoyen des Etats-Unis éprouve un pareil désir. Mais un motif de ce genre a été souvent attribué aux Etats à esclaves, et je crois en conséquence nécessaire de le noter en cette circonstance. Mes opinions relativement à l'esclavage sont bien connues. Elles ont le mérite, si c'en est un, de la constance, de l'uniformité et de la durée. J'ai toujours regardé l'esclavage comme un grand mal, comme une injustice pour le présent, comme une injustice sans remède pour ses malheureuses victimes. Je me réjouirais qu'aucun esclave ne respirât notre air, qu'aucun esclave ne se trouvât dans les limites de notre confédération. Mais il en existe; et il faut que nous agissions sur ce point du mieux que nous pouvons, en ayant égard à toutes les circonstances qui peuvent affecter la sécurité, le salut et le bonheur des deux races. Chaque Etat a le pouvoir suprême, illimité, exclusif, de décider pour son propre compte si l'esclavage doit cesser ou se maintenir dans ses limites, sans aucune intervention extérieure de quelque part qu'elle vienne. Dans les Etats où le nombre des esclaves dépasse celui des blancs, et c'est le cas dans plusieurs, les noirs ne pourraient être émancipés et investis de tous les droits des hommes libres, sans devenir la race prépondérante dans ces Etats. Des collisions et des luttes entre les deux races seraient inévitables, et, après d'horribles scènes de rapine et de carnage, l'extinction ou l'expulsion des noirs aurait certainement lieu. Dans le Kentucky, il y a environ cinquante ans, la proportion des esclaves, comparés aux blancs, était, je pense, si peu considérable que nous aurions pu sans crainte adopter un système d'émancipation graduelle qui nous eût débarrassé de ce mal. Ce système était tout à fait différent de l'abolition immédiate de l'esclavage, à laquelle vise le parti actuel des abolitionistes. Que ce soit à dessein ou sans le vouloir, ma conviction est qu'ils ont fait un mal incalculable à la cause qu'ils ont embrassée, pour ne rien dire de la discorde qu'ils ont fait naître entre les différentes parties de l'Union. D'après le système que nous voulions introduire vers le commencement du siècle, tous les esclaves existant devaient continuer à l'être; mais tous ceux qui naîtraient après un jour fixé, seraient devenus libres à l'âge de vingt-huit ans, et, pendant le temps de leur service, auraient appris à lire, à écrire et à compter. Ainsi, au lieu d'être jetés dans la communauté ignorants et sans y être préparés, comme ce serait le cas par l'émancipation immédiate, ils seraient entrés en possession de leur liberté, capables jusqu'à un certain point d'en jouir. Après de vives discussions, ce système échoua; et je le regrette infiniment; car s'il eût été adopté, notre Etat serait aujourd'hui presque débarrassé de l'esclavage.

Depuis cette époque, une entreprise de véritable humanité s'est organisée, qui, si elle eut existé alors, aurait fait tomber la plus forte objection que l'on eût contre l'émancipation graduelle, c'est-à-dire la résidence des esclaves parmi nous, après leur émancipation. Cette entreprise est celle de la société de colonisation américaine. Il y a environ vingt-huit ans, un petit nombre de personnes, dont je faisais partie, se réunirent à Washington et jetèrent les fondements de cette société. Elle s'est soutenue, au milieu d'obstacles et d'épreuves de tout genre, grâce surtout à des contributions volontaires dues à la bienfaisance des particuliers, sans le moindre secours de la part du gouvernement. Les colonies, fondées sous les auspices de la société, forment maintenant des communautés bien établies, ayant des églises, des écoles et autres institutions appartenant à la civilisation. Elles ont heureusement résisté, les armes à la main, aux attaques et aux invasions de leurs sauvages voisins. Elles ont fait des traités, annexé des territoires à leurs possessions, et jouissent de tous les avantages d'un libre gouvernement. J'ai lu dernièrement le message adressé par l'un de leurs gouverneurs à leur Législature qui, sous le rapport de la composition et de l'attention accordée aux affaires publiques, supporterait la comparaison avec les messages de nos gouverneurs d'Etat. Je ne suis pas très superstitieux, mais je crois solennellement que ces colonies sont bénies par la Providence; et, si nous pouvions soulever un peu le voile qui cache aux yeux mortels les desseins du Très-haut, nous verrions peut-être que l'Afrique est destinée à devenir l'asile et la patrie des descendants de ceux de ses filles et de ses fils qui naguères ont été enlevés de son sein par une odieuse violence.

Il est du reste doux et consolant de songer que la condition morale et physique de la race Africaine aux Etats-Unis, même dans l'état d'esclavage, est beaucoup meilleure que si jamais leurs ancêtres n'eussent été enlevés à leur terre natale. Et s'il était dans les desseins du maître suprême de l'Univers que leurs descendants devinssent dans ses mains les instruments de l'établissement de la civilisation et du christianisme en Afrique, les regrets que nous cause l'injustice originaire, seraient singulièrement diminués.

On pourra prétendre qu'admettre l'injustice de l'esclavage, j'admets la nécessité d'une réparation immédiate de cette injustice. Malheureusement, il n'est pas toujours sûr, praticable ni possible, dans les grands mouvements des Etats et des affaires publiques des nations, de remédier sur le champ à une injustice commise préalablement. Au début, nous pouvons la combattre et la dénoncer, en y employant tous nos efforts; mais lorsqu'elle existe, il ne reste souvent pas d'autre alternative que d'en déplorer l'accomplissement et d'accepter son existence comme un mal moindre que les effrayantes conséquences des vains efforts que l'on ferait pour la réparer. L'esclavage présente l'un de ces malheureux exemples. Il nous a été imposé par notre mère patrie la Grande-Bretagne, malgré toutes les prières et les remontrances des colonies. Il existe maintenant au milieu de nous, et nous devons chercher à nous en délivrer le mieux que nous pourrons dans les conjonctures où nous nous trouvons. Il a continué par l'importation d'esclaves venant d'Afrique, en dépit de la résistance des colonies, durant une période de plus d'un siècle et demi, et il se passera un laps de temps égal, sinon plus long, avant que le pays soit entièrement débarrassé de ce mal. Cependant la modération, la prudence et la discrétion de toute part, et les bénédictions de la Providence n'en seront pas moins nécessaires pour arriver à une délivrance complète. On pourrait multiplier à l'infini les exemples de maux et d'injustices nationaux également irréparables. L'annexion du Texas aux Etats-Unis pourrait être citée parmi les plus récents; si elle a été une injustice, cette injustice maintenant est irréparable. Le Texas est maintenant une partie intégrante de l'Union, de son propre consentement. Beaucoup d'entre nous s'y sont opposés de toutes leurs forces et dans toute la sincérité d'un zèle honnête. Mais qui pourrait maintenant être assez fou pour songer aujourd'hui à expulser le Texas de notre Confédération et à le rejeter dans son indépendance personnelle, soit dans les bras du Mexique? Qui oserait chercher à le séparer maintenant de l'Union? Les Creeks et les Cherokees ont été, par les moyens les moins excusables, chassés de leurs pays et transportés au-delà du Mississippi. Leurs terres ont été loyalement achetées et occupées par les habitans de la Géorgie, de l'Alabama, du Mississippi et du Tennessee. Qui pourrait songer aujourd'hui à commettre la flagrante injustice de chasser ces habitans et de rendre le pays aux Creeks et aux Cherokees sous prétexte de réparer l'injustice primitive? Durant la guerre de notre révolution, des millions de papier monnaie ont été émis par nos ancêtres comme la seule circulation au moyen de laquelle ils pouvaient conquérir leur indépendance. Des milliers de familles ont été ruinées et dépouillées de tout ce qu'elles possédaient pour avoir eu confiance dans cette mauvaise circulation. L'impitoyable nécessité n'a pas permis cependant qu'on réparât cette grande injustice nationale.

Mais je m'arrête; je ne veux pas abuser plus longtemps de votre patience, ni continuer d'une voix qu'un discours de trois heures, prononcé récemment dans l'exercice de ma profession, a singulièrement fatiguée. Si j'ai réussi à exposer devant vous mes vues et les opinions que je professe, j'ai montré

1o. Que la guerre actuelle a été amenée par l'annexion du Texas et subséquemment par l'ordre que le Président a donné, sans le consentement préalable et sans l'autorisation du Congrès;

2o—Que le Président, n'ayant été éclairé ni dirigé par aucune déclaration du Congrès, relativement à l'objet pour lequel elle devait être poursuivie, se trouve nécessairement laissé à la merci de son propre jugement pour décider de ce que peuvent réclamer l'honneur et les intérêts nationaux;

3o—Que le pouvoir de déclarer la guerre que possède la nation, quant aux motifs, aux causes et au but, est remis tout entier par la constitution à la discrétion et au jugement du Congrès.

4o—Qu'il est donc du droit du Congrès, au commencement ou pendant la durée de la guerre, de déclarer pour quels objets et dans quel but la guerre doit être faite et poursuivie.

5o—Qu'il est du droit et du devoir du Congrès d'annoncer à la nation pour quel objet la guerre actuelle doit être continuée; qu'il est du devoir du Président, dans l'exercice de ses fonctions officielles, de se conformer à la volonté formulée par le Congrès et de la mettre à exécution par l'exercice, au besoin, de tous les grands pouvoirs dont il est investi; et que s'il manque ou refuse de le faire, il devient du devoir impérieux du Congrès d'arrêter les progrès ultérieurs de la guerre par les moyens efficaces qui sont en son pouvoir.

Que le Congrès annonce, à la nation pour quel objet la guerre doit être continuée, et l'incertitude et l'appréhension publique cesseront. S'il elle doit être une guerre de conquête pour prendre tout ou partie du Mexique, que le peuple au moins le sache et qu'il ne soit pas plus longtemps agité par un avenir sombre et incertain. Bien que j'eusse pu me dispenser d'exprimer une opinion sur le but dans lequel la guerre doit être continuée, je n'ai pas cru devoir cacher mes opinions, qu'elles vaillent quelque chose ou qu'elles ne valent rien, et je les ai livrées à l'examen public. J'ai donc établi

6o. Qu'il me semble qu'il est du devoir de notre pays, aussi bien par des motifs de modération et de magnanimité que dans l'intention d'éviter le mécontentement et les dissensions à l'intérieur, de s'abstenir de chercher à conquérir ou annexer aux Etats-Unis le Mexique ou partie du dit pays, et surtout de faire disparaître de l'esprit public la pensée, si elle existe quelque part, que le désir d'une pareille conquête est entretenu surtout dans le but de propager ou d'étendre l'esclavage.

J'ai formulé, concitoyens, les sentiments et les opinions que j'ai cherché à exposer et à défendre, dans une série de résolutions que je demande la permission de soumettre à votre examen et à votre jugement. Les voici:

Résolutions.

1. Dans l'opinion de cette assemblée, la cause première de la guerre actuelle, c'est l'annexion du Texas; et l'occasion immédiate des hostilités, l'ordre donné par le Président au général Taylor de quitter sa position de Corpus Christi pour s'avancer jusque sur la rive orientale du Rio Grande, en face de Matamoros, dans un territoire réclamé par les deux Républiques, mais placé encore sous la juridiction du Mexique et habité par des citoyens mexicains. L'ordre du Président était imprudent et inconstitutionnel, puisqu'il avait été donné sans le concours du Congrès qui n'avait pas même été consulté, bien qu'il fut alors en session; mais comme le Congrès par des actes ultérieurs a reconnu la guerre entreprise aussi sans son autorisation ni son consentement, *la poursuite de cette guerre a pris par là-même un caractère national.*

2. En l'absence de toute déclaration formelle et publique du Congrès relativement aux objets pour lesquels la guerre devait être poursuivie, le Président, comme magistrat suprême et commandant en chef de l'armée et de la marine, a son libre arbitre pour la poursuivre [illegible] but convenable à l'honneur et à l'intérêt de la nation.

3. En vertu de la constitution, [illegible] investi du plein pouvoir de faire et de [illegible] la guerre à son gré; il a par conséquent le droit de déterminer les motifs, les causes et le but d'une guerre, soit lorsqu'elle commence, soit lorsqu'elle existe déjà depuis quelque temps.

4. Il est donc du droit et du devoir du Congrès de déclarer, par un acte authentique, dans quel but et dans quel dessein, la guerre actuelle doit être poursuivie; il est en même temps du devoir du Président de se conformer à cette déclaration. Si, une fois cette déclaration faite, le Président refusait d'employer tous les moyens qu'il possède, pour exécuter loyalement la volonté du Congrès, et si, bravant l'autorité de ce corps, il continuait la guerre dans un but et dans un dessein autres que ceux indiqués par la déclaration, il serait du devoir du Congrès d'adopter les mesures les plus efficaces pour arrêter la continuation de la guerre, tout en ayant soin, dans tout état de cause, de pourvoir amplement à l'honneur, à la sécurité, au salut de nos armées. Dans le cas où le Mexique refuserait de conclure un traité sur les bases posées par la déclaration du Congrès, c'est alors qu'il serait du devoir du gouvernement de pousser la guerre avec la dernière vigueur, jusqu'à ce que le but du Congrès ait été atteint au moyen d'un traité.

5. Nous voyons avec alarme et nous sommes formellement opposés à l'annexion du Mexique aux Etats-Unis, de quelque façon que cela se fasse, et surtout par conquête. Deux nations, si différentes de races, de lois, de langage, de religion, occupant chacune un si vaste territoire, ayant chacune une si nombreuse population, ne sauraient être heureusement gouvernées par la même autorité. Une pareille union, opérée contre le gré du peuple mexicain exaspéré, ne pourrait se maintenir qu'au moyen de fortes armées permanentes, de l'application constante de la force militaire, ou mieux dire par un despotisme qui, exercé d'abord sur le peuple mexicain, pourrait bien s'étendre quelque jour sur le peuple des Etats-Unis. Nous nous élevons donc contre une semblable union qui nous semble tout à fait incompatible avec le génie de notre gouvernement et avec le caractère de nos institutions libérales; et nous désirons ardemment que chaque nation soit laissée en paisible possession de ses lois, de sa langue, de la religion et du territoire auxquels elle est attachée; et qu'elle puisse chercher son bonheur dans la voie où elle croit pouvoir le mieux le trouver.

6. Après la série de magnifiques victoires remportées au Mexique par nos braves armées et leurs dignes chefs, victoires qui n'ont été interrompues par aucun revers, les Etats-Unis peuvent, sans que leur honneur ait rien à en souffrir, pratiquer les vertus de la modération et de la magnanimité envers un ennemi abattu; nous ne désirons en aucune façon le démembrement du Mexique; nous ne désirons que la fixation juste et convenable des limites du Texas.

7. Nous désavouons positivement et formellement, que pour notre part nous n'avons aucun désir d'acquérir un territoire étranger quel qu'il soit, afin d'y propager l'esclavage ou d'y introduire des esclaves venant des Etats-Unis.

8. Nous invitons ceux de nos concitoyens des Etats-Unis qui aspirent au rétablissement de la paix, ou qui, si la guerre doit continuer encore, désirent que le but et l'objet en soient clairement définis et connus; tous ceux qui voudraient détourner les périls présents ou à venir qu'elle peut entraîner; tous ceux qui désirent amener le contentement et la satisfaction à l'intérieur, en même temps qu'à relever à l'extérieur le caractère national;—nous les invitons tous à s'assembler dans leurs communautés respectives et à exprimer, comme nous, leurs vues, leurs sentiments et leurs opinions.

Après avoir lu ces résolutions, M. CLAY ajoute quelques mots pour s'excuser de la longueur des développemens qu'il a dû leur donner et pour remercier l'assistance de l'attention bienveillante qu'elle lui a prêté. Le discours du grand orateur avait été à plusieurs reprises interrompu par des applaudissements.

THEATRE D'ORLEANS.

REVUE DE LA SEMAINE.

Robert le Diable—Mmes Fleury-Jolly, Pouzzol, MM. Duffeyte, Alphonse, Montaubry.

Nous ne voulons pas entreprendre de réfuter notre confrère du *Delta* lorsqu'il affirme que *Robert* n'a jamais été convenablement interprété à la Nouvelle-Orléans—nous en arriverions probablement à lui prouver que depuis la mort d'Adolphe Nourrit et la retraite de Levasseur et de Mlle Falcon, le chef-d'oeuvre de Meyerbeer est devenu l'écueil de tous les chanteurs qui leur ont succédé. Pour lancer jusqu'au ciel ces éclatantes mélodies, pour lutter avec ces voix d'airain, pour dominer cette puissante harmonie, pour faire revivre toutes ces étranges figures, pour personnifier le magnifique chevalier de Normandie, et Bertram le sombre et mystérieux compagnon, et Alice, la blanche et douce fiancée du pèlerin, et tous les enchantements des légendes, et tous les mystères, et toute la poésie de cet âge merveilleux et fantastique, de ce temps,

"Qu'd'une ère de barbarie
Naquit un siècle d'or, plus fertile et plus beau;
Où le vieil univers fendit avec Lazare
De son front rajeuni la pierre du tombeau....
.... Où nos vieilles romances
Ouvraient leurs ailes d'or vers leur monde enchanté.
Où tous nos monuments et toutes nos croyances
Portaient le manteau blanc de leur virginité.
Où sous la main du Christ, tout venait de renaître,
Où le palais du prince et la maison du prêtre,
Portant la même croix sur leur front radieux,
Sortaient de la montagne en regardant les cieux,
Où Cologne et Strasbourg, Notre Dame et St Pierre,
S'agenouillant au loin dans leurs robes de pierre,
Sur l'orgue universel des peuples prosternés
Entonnaient l'hosanna des siècles nouveaux nés."

Pour réaliser tous les rêves, pour incarner toutes les visions de cette époque croyante et enthousiaste, il nous faut de grands efforts et de rares facultés, à nous, incrédules enfans de la philosophie et des révolutions, à nous, qui pourrions aussi nous écrier avec le poète:

"O Christ! je ne suis pas de ceux que la prière
Dans les temples muets amène à pas tremblants,
Je ne suis pas de ceux qui vont à ton Calvaire,
En se frappant le coeur, baiser tes pieds sanglants.
Et je reste debout sous tes sacrés portiques,
Quand ton peuple fidèle, autour des noirs arceaux,
Se courbe en murmurant sous le vent des cantiques
Comme au souffle du nord un peuple de roseaux."

Notre religion, notre culte, le terme de nos destinées, le but suprême de nos efforts, de nos travaux, qu'est-ce aujourd'hui, sinon le culte effréné des intérêts matériels, sinon la lutte ardente, acharnée de la ruse, de la violence, de la cupidité, de la haine, de toutes les passions, de toutes les ambitions les plus viles, les plus lâches, les plus sordides? Où sont nos croyances, où est notre idéal, où notre poésie, où l'élévation des moeurs, où la fierté des sentiments? La religion de notre temps, n'est-ce pas le mouvement des marchés, le tarif des sucres ou des cotons, notre poésie un compte courant, notre chevalerie, le régime de la force brutale, quelquefois tempérée par le poignard, notre politique, une guerre de places où les principes disparaissent trop souvent devant les questions personnelles, où les poignées de main se côtent comme une marchandise, où les plus magnifiques dévoûments s'escomptent comme un billet à ordre, où notre existence de tous les jours, où nos paroles de toutes les heures ne sont plus qu'une triste, qu'une ignoble, qu'une déplorable comédie! Pauvre siècle que le nôtre, si éclairé, et pourtant si aveugle, si savant et pourtant si ignorant de tous ces dévoûments, de toutes ces nobles et généreuses vertus, de toutes ces belles et chastes illusions—car hélas! ce ne sont plus que des illusions!—qui font la vie grande, et sereine et glorieuse et bien remplie! Pauvre siècle, qui se passionne pour la vapeur, les tarifs, les banques, les chemins de fer et qui reste froid devant une statue de Michel-Ange, devant un tableau de Raphaël ou de Corrège, devant une page de Dante ou de Milton, devant une symphonie de Beethoven et qui ne veut déjà plus écouter le *Don Juan* de Mozart ou le *Robert* de Meyerbeer!

Tout ceci ne veut pas dire cependant que nous nous fassions la moindre illusion sur la manière dont le chef-d'oeuvre du maître a été rendu l'autre soir à la salle d'Orléans. Nous sommes très loin de nous dissimuler que M. Duffeyte, qui paraît mettre à ne *pas* jouer ses rôles tout le soin qu'apporte M. Alphonse à se lancer dans l'excès contraire, a bien décidément adopté le genre que semblait lui indiquer le public, en l'applaudissant avec frénésie toutes les fois qu'il oublie le bon goût et l'art pour jeter des hurlements qui font pâmer d'aise tous les amateurs du fameux *ut de poitrine*, (qui continue comme par le passé à n'être qu'un *si bémol*). Nous nous hasarderons même jusqu'à prétendre que M. Alphonse, malgré la majesté tout à fait infernale de son toupet, ses sourcils arqués à la croque-mitaine, son perpétuel et *satanique* sourire et sa manière mélodramatique d'arpenter la scène, ne nous a pas encore fait oublier *Levasseur*; et nous nous permettrons de lui suggérer que dans l'art du comédien comme dans celui de l'écrivain et du poète, la modération, la sobriété, la mesure doivent toujours suivre l'inspiration afin de la préserver de l'enflure, de l'exagération, et par suite, du ridicule; que cette habitude de ponctuer chaque phrase par un froncement de sourcil, d'accentuer chaque note, de *souligner* chaque mot, d'indiquer chaque mouvement de l'âme par un mouvement du corps ou des jambes, par un hochement de tête ou par une contraction des lèvres doit devenir à la longue très fatigante pour l'acteur.... et pour le public. Nous dirons en passant à M. Montaubry, qui paraît avoir des velléités d'adopter ce genre, de s'en méfier dans l'intérêt de ses succès présents, et plus encore dans l'intérêt de son avenir; nous lui conseillerons aussi—et il nous comprendra, car comme nous et mieux que nous il sait que *brailler* n'est pas chanter—de chanter [illegible] qu'il est aujourd'hui, un charmant ténor d'opéra-comique, un artiste plein d'avenir, et de ne pas sacrifier à quelques applaudissements de mauvais aloi l'excellent et véritable sentiment musical dont il est doué. Il ne suffit pas pour se justifier, d'alléguer qu'ainsi le veut le public, que les phrases les mieux dites passent inaperçues et que les passages de force sont les seuls qu'on applaudisse. C'est à l'artiste intelligent et qui prend son art au sérieux de combattre cette funeste tendance, et de chanter Meyerbeer, Rossini, Donizetti, Auber, non comme le souhaite une partie du public, mais comme le veulent et le réclament le bon sens, le bon goût et la pensée même du compositeur.

Est-ce à dire que nous soyons mécontent de la nouvelle troupe? Bien au contraire, et notre conviction est que jamais l'ensemble, tant pour le grand opéra que pour l'opéra-comique, n'a été aussi satisfaisant. M. Alphonse, à part le défaut que nous lui avons reproché, a tout ce qu'il faut pour tenir avec succès son emploi, et il n'y a certes pas de comparaison à établir entre son prédécesseur et lui. Sa voix, sans être d'un grand volume, est très étendue et il la conduit en musicien habile et en chanteur exercé. M. Duffeyte n'a rien perdu des qualités qui l'ont fait réussir l'hiver dernier, et sauf les éclats de voix, nous n'avons à lui reprocher que la monotonie de ses gestes et la négligence de son jeu. Mme Pouzzol, plus à l'aise dans le rôle d'Isabelle, nous a donné l'occasion d'applaudir une vocalisation habile, et son organe, un peu voilé dans les cordes graves—(défaut qui n'est pas sans charme)—a dans les notes élevées beaucoup d'éclat et de fraîcheur. Bien que Mme Pouzzol ne paraisse pas avoir encore une grande habitude de la scène, elle a l'intelligence qui fait arriver au but et le tact qui empêche de le dépasser. Il n'y a pas jusqu'à Mme Lagardère, la *mère* Dugazon, qui n'ait été remplacée avec avantage par Mme Paul, qui a de la voix et qui s'est jusqu'ici fort bien acquittée de tous ses rôles.

M. Davis ne s'est pas contenté de nous ramener ses meilleurs pensionnaires du Grand Opéra et de nous composer un excellent personnel d'Opéra Comique—il a encore fait pour le drame et le vaudeville beaucoup plus que nous n'aurions osé l'espérer. Avec les noms de Mesdames Maria, Lecourt, Ménéhant, Richer, Mathieu, Paul, Sage, et de MM. Montassier, Ménéhant, Lavergne, Oternot, Sage, Mathieu, et même avec celui de M. Bressiani, qui n'est pas aussi sans son petit mérite, la recette du dimanche ne peut manquer d'être fort satisfaisante et d'épanouir le coeur de notre excellent contrôleur, M. Collin. Déjà nous en avons la preuve dans la manière tout-à-fait remarquable dont la *Vie en partie Double* et le *Vicomte de Létorières* ont été joués avant hier. Dans les deux pièces, Mlle. Maria a été ce qu'elle est toujours, c'est-à-dire pleine de finesse, de naturel et de vérité. Nous n'avons que des éloges à adresser à M. et à Mme Sage—ces deux artistes se recommandent par une excellente tenue et par beaucoup de soin et d'intelligence dans la composition de leurs rôles.

Nous ne sommes pas suspect d'exagération et nous ne craindrons pas d'avancer, qu'à part le rôle principal, l'une des meilleures créations de l'inimitable *Frétillon*, le Vicomte de *Létorières* a été joué dimanche avec beaucoup plus d'ensemble qu'au Palais-Royal. Le rôle de *Dauperrières* est bien décidément le meilleur rôle de M. Mathieu—il l'a composé avec une conscience et un talent que nous sommes heureux de reconnaître. Nous avons souvent adressé des reproches à cet artiste et c'est pour nous un plaisir et un devoir de faire acte de justice et d'impartialité à son égard. M. Bernard est un superbe maréchal de Soubise; il a été majestueux, digne et comique tout à la fois. Mme Lecourt porte avec grâce le costume masculin et dans le rôle de *Létorières* elle ne nous a pas trop fait regretter Dejazet, ce qui est, à notre avis, assez bel éloge. Mmes Maria, Richer et Sage et MM. Ménéhant et Oternot ont aussi beaucoup contribué au succès de cette reprise. Mais où se cache donc Mlle Angèle? On dit—mais que ne dit on pas!—qu'elle nourrit depuis quelque temps des projets de retraite et de solitude. Cela nous semble un peu bien prématuré. D'autres affirment tout simplement que Mlle Angèle boude—Ah! Mademoiselle, cela n'est pas bien, et vous devez savoir que la moue ne va pas à votre visage qui gagne beaucoup à être vu dans son état normal; hâtez vous donc de l'y ramener—tout le monde y gagnera.

Mais notre contribe de la grande politique que notre chronique devient par trop bavarde aujourd'hui. Avant de terminer, nous ne voulons pas cependant oublier de vous parler d'une autre *chronique* prête à voir le jour, grand jour de la publicité. Celle-là, nous pouvons vous l'assurer, vaudra beaucoup mieux que son aînée. Si nos renseignements ne nous trompent pas, elle empruntera la plume de trois hommes d'esprit et de savoir, auxquels ne tarderont pas sans doute à s'adjoindre de nombreux auxiliaires. C'est là une tentative vraiment littéraire et nationale et c'est de tout coeur que nous invoquons pour elle l'appui et l'encouragement de la population de langue française et particulièrement de la jeunesse louisianaise dont toutes les sympathies sont acquises aux rédacteurs du nouveau journal.

A. F.

Chronique Locale.

COUR SUPRÊME.—Ce tribunal a rendu hier une décision fort importante dans l'affaire de "Bedford ve S. W. Oakey," infirmant le verdict du jury de la Cour inférieure. On doit se rappeler qu'environ trois ou quatre ans de cela, M. Oakey, qui était nommé juge dans un des bureaux d'élection de cette ville, avait refusé de recevoir le vote de M. Bridge, marchand bien connu dans la seconde municipalité. M. Oakey avait basé son refus sur ce que les votes dudit Elliot n'étaient pas reçus. M. Bridge a en conséquence intenté un procès en dommage contre M. Oakey, devant la 3me Cour de District de cette ville, et le jury a rendu un verdict en faveur du demandeur, fixant les dommages à $5 et les dépens.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Cette cour s'est occupée hier de plusieurs affaires de voies de fait.—Marguerite Rosalie Ignace, *dite* Peggy devait être mise en jugement pour avoir donné asyle à un esclave fugitif; mais le juge M. McKeury, accédant aux désirs du procureur de l'Etat, a différé l'affaire jusqu'à vendredi prochain.

RIXES ET BLESSURES.—Un des cafés situés en face de la Halle aux légumes a été dimanche soir le théâtre d'une rixe sérieuse entre deux espagnols nommés Sebastian Neto et Ramon Florez. Après s'être adressé mutuellement de gros mots, Neto tira un pistolet de sa poche et fit feu sur son adversaire! Florez tomba, mais il n'avait été qu'étourdi, la balle lui avant effleuré le côté et la tête. Il se releva prestement, et dégainant un long couteau-poignard, il en porta deux coups à Neto. Les blessures de celui-ci ne sont pas sans gravité; la lame a pénétré au côté droit et au bras droit. Les deux espagnols ont été immédiatement arrêtés, mais Neto a été envoyé à l'hôpital à cause de ses blessures. Le recorder par intérim Barthe a différé l'instruction de l'affaire jusqu'à ce que les médecins fassent leur rapport sur l'état de Neto.

Ce n'est pas l'avocat de district, mais l'avocat général qui, par erreur, avait ordonné l'élargissement d'Antoine Cobas, accusé de vol avec effraction.

RECORDER SEUZENEAU.—Mme Catherine Bredenbach est venue déclarer hier au recorder de la 3me municipalité que, le 23 courant, tandis qu'elle était absente de chez elle, un nommé Jacques Paulin s'est introduit dans son domicile et en a soustrait une quantité de marchandises sèches évaluées à environ $300. L'affaire sera instruite dans quelques jours.—Plusieurs personnes ont été arrêtées pour voies de fait et ont été sommées de fournir un cautionnement.

ARRESTATIONS.—Il y a eu hier un grand nombre d'arrestations dans la 2me municipalité. L'esclave Phébé, appartenant à M. Ward, a été appréhendée, à la requête de M. Prudent Perrier, qui l'accuse de complicité dans un vol de $350, commis au préjudice du plaignant. Wm Williams a été arrêté, sous prévention de vol; John Oscar, pour avoir troublé la paix publique et menacé de tuer M. John Sherry, Francis Moore, pour avoir commis un vol chez M. A. Manroe, rue Girod. Ils comparaîtront tous ce matin devant le recorder Baldwin.

RECORDER BALDWIN.—Ce magistrat a interrogé hier et renvoyé pardevant la Première Cour de District, 1o. William Rickett, *dit* Jay, accusé d'avoir enfoncé la porte du magasin de M. Sheofe et d'en avoir soustrait une chaîne d'or et un porte-crayon de même métal; 2o. Andrew Hughes, pour avoir commis un vol de dix piastres; 3o. William Martin, pour avoir troublé l'ordre public. L'examen de W. T. Philips, accusé d'escroquerie, a été commencé; on n'aura fini que ce matin d'interroger les témoins.—L'instruction de plusieurs affaires a été différée.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.—Le Conseil s'est réuni hier soir. L'alderman Barthe occupe le fauteuil.

Le secrétaire donne lecture d'un message du Maire, transmettant à ce corps un compte du shérif relativement aux dépenses de la dernière élection. La proportion que doit payer cette municipalité se monte à $1,224 25. Ce compte est référé au comité des finances.

Le maire transmet en même temps au Conseil, copie d'une résolution passée par le Conseil Général, relativement à la réception des restes mortels du général Hopping, du major Martin Scott, du lieutenant colonel McIntosh et autres officiers qui sont journellement attendus du Mexique. Sur motion de M. Duplessis, cette résolution est référée au comité déjà nommé, relatif à la réception du général Taylor.

Le maire soumet aussi un compte des assesseurs de la ville, montant à $1,025. Sur motion de M. Derbès, le comité des finances est autorisé à payer ce compte.

Le Conseil s'engage ensuite dans une longue discussion sur une résolution donnant plein pouvoir à M. Dennis Cronan, de [illegible] de la tête du fleuve, pour l'usage du lavage de cette municipalité, et permettant de placer à M. Cronan le droit de déposer [illegible] terre sur la Levée vis-à-vis de la place d'armes.

Pendant la discussion, un membre se retire, et le Conseil s'ajourne faute d'un quorum.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire à vapeur Palmetto, Smith, pr Galveston.
Bolon, Buckman, pr New York.
Cairo, Childs, pr Boston.
Columbian, Merriman, pr Boston.
Hargrave, [illegible], pr New York.
Barque Louisa, Young, pr [illegible]
Lycurgus, Brown, pr [illegible]
Brick Radius, Sloan, pr Philadelphie.
Goelette Tallahassee, Swain, pr St-Marks.
Eleanor, Jones, pr Vera Cruz.
Steamer St Paul, Cable, pr St-Louis.

ARRIVES.

Barque Paoli, Wilson, de Vera Cruz.
Brick Harriet, Hamilton, de Tampico.
Garnet, Northurp, de Tortugas.
Quincy, Kempton, pr Galveston.
Goelette Marmion, West, de la Havane.
Créole, Allen, de Brazos.
Mary Emeline, Cruse, de Falmouth, Ja.
Wm G Preston, Petit, de Rio Grande.
Steamers California, Reynolds, de Mobile.
Elisha, Landry, de Bayou Sara.
Princess, Leathers, de Hard Times.
Magnolia, Thomasson, de Vicksburg.
Monterey, Whittenburg, de Shreveport.
Belle of the West, Fulton, de Cincinnati.
St Mary, Crump, de Milliken's Bend.
Batesville, Hopkins, de Cincinnati.
Courier, Martin, de la Balise.
Music, Delfares, de Donaldsonville.
Lady Bertram, Davis, de St-Louis.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

Union,	de France,	16 nov N. York	9 déc
Britannia,	d'Angleterre,	16 nov Boston	16 déc
Philadelphia,	de France,	23 déc N. York	23 jan

Le vapeur d'Angleterre pour l'île aux Chats (Louisiane) a dû partir le 2 et est attendu le 1er décembre.

Vente par catalogue de marchandises sèches.

L'attention des acheteurs est appelée sur la vente de catalogue de marchandises de saison, qui aura lieu aujourd'hui 30 novembre, à 10 heures, au magasin d'encan de F. H. Pettipain, No 8, rue du Canal.

Sommaire des Vertus des Bagues Galvaniques.

L'on nous demande souvent dans quel cas ou dans quelles classes de maladies l'usage des Bagues Magnétiques et Galvaniques du Dr. Christy sont surtout efficaces. Nous répondons, toutes les fois que le système nerveux ou vital est malade ou affaibli, et ces cas sont les plus communs et les plus douloureux. Ils sont tous, sans une seule exception, causés par un dérangement du système nerveux; c'était surtout pour ces maladies qu'un nouvel agent était utile, les anciens étant inefficaces; et nous croyons fermement que cet agent a été trouvé par une application judicieuse du Galvanisme. Les Bagues, Ceintures et Bracelets Galvaniques, mis en connexion avec le fluide magnétique, ont dans tous les cas de rhumatismes été employés avec le plus grand succès, pour les maladies aiguës ou chroniques, de la tête, figure ou des membres; la goutte, tic douloureux, vertiges, maux de tête et migraines, indigestion, paralysie, épilepsies, convulsions, crampes, palpitations de coeur, courte haleine, apoplexie, raideur des jointures, faiblesse dans les membres, douleurs de côte et de poitrine, douleurs de hanches et d'épaules, lumbago, affections nerveuses, névralgie et ses modifications, débilité en général, faiblesse dans le système nerveux et physique et tout autre désordre nerveux. Ces bagues sont surtout recommandées comme un préservatif à l'apoplexie, dans le cas de *dyspepsie*, ce qui n'est autre chose qu'un dérangement ou manque d'action du système nerveux, en connection avec les organes digestifs, elles ont eu aussi un très bon succès.

Attention! méfiez vous des contre façons sans valeur; les seuls agents, à la Nouvelle Orléans, sont: GUINNESS & BUSH,
30 nov—3 — 13, rue du Camp.

Mme DUBALEN,

Rue Royale, 158, a l'honneur de prévenir les dames de la Nlle Orléans, qu'elle vient de recevoir de MANTELETS et VESTES en velours noir et des MANTEAUX cachemire noir et gris, nouveaux modèles, des CHAPEAUX et CAPOTTES à la dernière mode.

Mme Dubalen demande des ouvrières pour travailler dans les modes. 30 nov—4

PIANOS EN FER D'UN GENRE NOUVEAU, DE ERARD ET PLEYEL.

PIANOS A QUEUE, GRAND MODELE, A SEPT OCTAVES ET A DOUBLE ECHAPPEMENT, FABRIQUES PAR ERARD.

PIANOS A QUEUE, GRAND FORMAT, A SEPT OCTAVES, DE PLEYEL.

AUSSI — *Pianos droits, grand patron, corde oblique, d'ERARD.*

CES instrumens ont reçu des perfectionnemens qui leur donnent une puissance et une énergie de son qu'on obtient rien à la douceur et à la sûreté qui les distinguent, et que beaucoup de gens ont la bonté de préférer aux pianos qui ne sont que [illegible].

Messieurs les artistes et amateurs sont particulièrement invités à venir en juger chez le soussigné.

A. PERIER, 292, rue Royale, entre les rues St Philippe et Ursulines.

NOTA—Prix réduits—On trouvera aussi un piano à queue venant de Paris, auquel le marchand a adapté un système en fer de son invention. Cette invention est d'autant plus remarquable qu'elle augmente la beauté et la qualité du son et donne une grande force à l'instrument. Ce Piano sera vendu à un prix très modéré, ainsi que des Pianos de tout genre, à vendre bien au dessous des prix ordinaires. 30 nov—6m

Nègres à vendre.

CINQUANTE beaux nègres choisis venant d'arriver [illegible], provenant du Maryland et de la Virginie. Le lot se compose principalement de [illegible] de 15 et 16 ans. Aussi des charpentiers et [illegible]; une famille choisie se composant de quatre [illegible] femmes, [illegible]. La balance des trente [illegible]. Les titres garantis [illegible]. S'adresser à l'Union No. 3, entre l'hôtel St Charles et la Bourse du Commerce, par la rue St-Charles. 30 nov—15j

CHANGE SUR LA HAVANE à courte vue, à vendre par W. H. SIMMONS. 30 nov—15

VIEUX COGNAC—1ère qualité 78 demi pipes et 10 quarts, de eau de vie 5 demi pipes et 5 quarts de eau de vie de preuve de Hennetty & Co. Eau de vie, 5 demi pipes et 2 quarts de J. J. Dupuy [illegible] Castillon Jr. 1815, 8 demi pipes 4 quarts de Pivot & Castillon Jr. 1815, [illegible] marque de Castillon de 1845, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co., 17 et 19, rue St-Louis. 30nov

SARDINES en déchargement et à vendre par le soussigné—300 boîtes sardines, 2,000 boîtes de [illegible] des marques connues de A. Camus, Cormie et Martin. E. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St Louis. 30 nov

CONSERVES venant d'être reçues et à vendre par le soussigné—1150 boîtes pois, 250 demi do do, 141 boîtes cèpes, 200 demi-boîtes truffées, des marques de A. Camus, Cormie et Martin. E. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St Louis. 30 nov

CERISES à l'eau de vie—350 caisses cerises avec étiquettes, à vendre par E. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St Louis. 30 nov

CHAMPAGNE—200 paniers des marques suivantes: Anchor, Crescent, C. C. deux anges, Fouché et Olivier & Co, à vendre par E. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St Louis. 30 nov

BRODEQUINS Russet de 1ère qualité, en déchargement du navire Bertrand, et à vendre par FROST & Co, 10, Magasins.

CHAPEAUX de laine—25 caisses chapeaux de laine, blancs et noirs, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins. 30 nov

ARTICLES pour la Marine—2,000 barils goudron, brai et résine, en déchargement du brick Ruiland, de Wilmington, et à vendre par ALFRED KEARNEY & Co, 28, Magasins. 30nov

ESPRIT de Thérébentine—25 barils, à vendre par ALFRED KEARNEY & Co, 28, Magasins. 30 nov

CIGARES DE LA HAVANE—Un assortiment complet des meilleures qualités de cigares de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille-Levée. 30nov

SUCRES—Blanc, jaune brun, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée. 30 nov

CAFE—Café de la Havane en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée. 30nov

CIGARES PRINCIPES—1ère qualité de principes, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille-Levée. 30nov

Pharmacie à vendre.

LE soussigné désirant faire un voyage en Europe, offre à vendre sa Pharmacie établie depuis une quinzaine d'années à Bâton Rouge, dans une situation des plus favorables, et possédant par sa clientèle bien choisie un avenir heureux. S'adresser à MM. MENARD & VIGNAUD, Rue Poydras, 103. Ou à M. B. JOURDAN, Bâton Rouge. 19 nov—15f

25 barriques de vin Mertens Ch. Lacroix, en déchargement de la barque Helen, et à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co., 11 et 13, St-Louis. 23 nov

VIN rouge et blanc en caisses et en barriques, à vendre par le soussigné, débarqué du navire Taluna de Bordeaux: 1,300 caisses vin rouge ordinaire, [illegible] et équité, 100 do do do superfine, 100 do do blanc Haut Sauterne, 30 barriques vin Montferrand, 10 do do Haut Talence, 20 barils vin blanc Sauterne, 70 paniers bouteilles vides. A. CARRIERE, 84, Vieille-Levée. 11 nov

CERISES à l'eau de vie de Paris—100 caisses de la marque Godard, à vendre par COURVOISIER & Cie., Encoignure Royale et Orléans. 30 nov

ABSINTHE Suisse—300 caisses des marques Versin B. Pernod, Berthaud, Pernod fils, A. Louis, Berger; 30 barils do do do do; à vendre par COURVOISIER & Cie., Encoignure Royale et Orléans. 30 nov

KIRCH—30 caisses vieux kirsch & do barils do, à vendre par COURVOISIER & Cie, Encoignure Royale et Orléans.

CHAMPAGNE—30 paniers vin de Champagne, à vendre par COURVOISIER & Cie., Encoignure Royale et Orléans. 30 nov

VIN DE BOURGOGNE—20 caisses de différents crus, et à vendre par COURVOISIER & Cie., Encoignure Royale et Orléans. 30 nov

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 30 Novembre 1847.
La reprise de
LE DOMINO NOIR,
Opéra en 3 actes, de Scribe, Musique d'Auber.
Précédé par
LE ROMAN D'UNE HEURE,
Comédie en 1 acte, d'Hoffman.
On commencera à six heures et demie.

CAZADORES DE ORLEANS.

Segun orden superior, la Compañía tomará las armas con uniforme completo, à la señal de cinco cañonazos consecutivos que se han de tirar en cada una de las tres Municipalidades. La reunion en el parage acostumbrado. De orden del capitan. DOMINGO DE LA LANZA, Sargento 1o. Interino. 30 9bre

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LES Drs P. BLANCHARD & A. LEON, chirurgiens dentistes des facultés de Paris et Nlle Orléans, ont transféré leur domicile au No 77, rue du Canal, entre St Charles et Carondelet, côté de la 2e Municipalité. 19nov

SAISON D'AFFAIRES.

Avis de grande importance aux Marchands et Négociants.

LA grande circulation que le journal espagnol *la Patria* a obtenue dernièrement parmi les Espagnols de l'Etat, aussi bien qu'à Cuba, au Mexique, Yucatan, etc., nous a engagé à publier un journal quotidien à dater du 1er octobre dernier. Conséquemment les marchands et le public en général trouveront de l'avantage à publier leurs avis dans le dit journal, comme étant le meilleur moyen d'aviser les Espagnols des Etats-Unis, et ceux des pays nommés ci-dessus. ALEMAN & GOMEZ, 150, rue Royale. 16 nov—3m

Bureau de l'Eclairage au Gaz,

Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1847.

AVIS est par le présent donné que le prix du COKE est fixé à 30 cents le baril, à dater du 1er décembre prochain. E. W. WELLS, Secrétaire. 23 nov—1m 2 p s

Bureau du Pontchartrain Railroad Company.

Nouvelle-Orléans, le 26 novembre 1847.

CONFORMEMENT à la 2me section de la charte de cette compagnie une assemblée générale des actionnaires aura lieu le lundi 6 décembre prochain, au bureau de la dite compagnie, situé rue de la Victoire, entre Marigny et Champs Elysées, Troisième Municipalité, à cinq heures P. M. Par ordre, PHIL GUESNON, Secrétaire. 29 nov—7

BUREAU DE LA COMPAGNIE DES REMORQUEURS L'UNION.

JEUDI 2 décembre prochain, à 10 heures du matin une assemblée spéciale des actionnaires de cette compagnie aura lieu à leur bureau. Des affaires importantes seront soumises à l'assemblée. 27 nov

ON demande à louer immédiatement une excellente nourrice, femme de couleur, libre ou esclave, sans enfant. S'adresser rue des Remparts, encoig. Bienville. 29 nov

A VENDRE—Traite sur Bordeaux, en sommes à la convenance des acheteurs. V. BOUMAGE, 87, St Louis.

DEMANDE D'UNE DAME DE COMPTOIR, parlant l'anglais et le français; pour un magasin de détail. S'adresser au bureau de l'Abeille. 25 nov

JACQUES LOMER,

84, rue Chartres, entre Bienville et Conti.

A l'honneur d'informer les Dames que son nouveau magasin contient maintenant un bon assortiment de MARCHANDISES DE FANTAISIE, telles que: merceries, gants, bourses, porte-monnaies, peignes, brosses, plumeaux, boîtes à ouvrage, eau de Cologne, essence, pommades, savons, huiles, parfumeries, et un très grand choix de jouets, de parures, [illegible] parures d'acier, dorées et argentées, [illegible] brodés, et une variété complète d'articles de goût. Il invite respectueusement les Dames et le public à venir visiter son établissement. 26 nov—10

PROFESSEUR.

M. Edouard JEGOU, professeur de l'université de Paris, bachelier ès-lettres, bachelier ès-sciences mathématiques, No. 155, rue de Toulouse, a l'honneur d'informer les personnes qui désirent prendre des leçons, qu'il enseignera à ses élèves tout ce qui constitue les études commerciales. Français, littérature, arithmétique, tenue des livres, [illegible]. Il se charge de pousser les élèves en mathématiques spéciales aussi loin qu'ils peuvent le désirer. Arithmétique raisonnée, géométrie, algèbre, trigonométrie, analytique, statique, chimie, physique, histoire naturelle. S'adresser à l'adresse ci-dessus ou au Bureau de l'Abeille. 30 nov—3m

OTS CHARRUES.

LE soussigné vient de recevoir de Hall et de Ballenger, de Maysville Ky., un grand assortiment de leurs célèbres charrues, en fonte et en fer battu, qu'ils offrent aux prix des manufacturiers, savoir:

No 1 de Hall, charrue à une seule corne, [illegible]
[illegible — price list of plows]
1 de Ballenger, charrue à une seule corne, [illegible]
[illegible — price list of plows]

Aussi un grand assortiment de charrues de Young et Sulnet, et de roues de charrette de 2 à 5 pouces, avec essieux en fer et en bois. HOGAN, TUREAUD & CONARD, 25, Vieille Levée. 25 nov—6m

Librairie de Lelièvre.

116 rue Royale.

REÇU par les derniers arrivages:—Lamartine, Histoire des Girondins, édition de Bruxelles en 4 vol. [illegible] Michelet, histoire moderne; [illegible] Livres de prières reliés pour étrennes; Livres de dévotion et de piété; Livres élémentaires, &c. &c. &c.

Maison d'habillemens de Paris et de New-York,

116, rue de la Vieille Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

JOHN HAHN de retour du Nord et de France, prévient le public et ses amis, qu'il vient d'importer un grand assortiment de nouveautés pour hommes et enfans, savoir:

Pour hommes:—Paletots, redingotes, à la française, Lord Byron, à l'américaine, habits à la française, gilets, [illegible], pantalons, chapeaux, [illegible], robes de chambre, gilets, cravates, bonneterie, et tout ce qui concerne les articles de voyage.

Pour enfans:—Lévites, paletots, habits jaquettes, Mousquetaires, Monte-Christo, Crispins; en un mot, un assortiment complet de linge d'enfans, chapeaux et casquettes.

Tous ces articles ont été confectionnés sur commande et à la dernière mode. Ils seront vendus à très bon marché et au comptant. 19 nov—1m

SALON DE MODES.

MME ADELE NORES, ex première demoiselle chez Mme Delouvre, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans qu'elle vient de recevoir, de Paris, son assortiment des dernières Modes, et qu'elle fera l'ouverture de son Salon de Modes, au No. 244, rue Bourbon, à côté du magasin de M. Macarty, le lundi 8 novembre. Mme Norès sollicite le patronage des dames Louisianaises pour tout ce qui tient à la confection des modes, qu'elle fera suivant le goût des personnes, aux prix les plus modérés. 5 nov—3m

A LA REINE DE CHYPRE,

Encoignure Bourbon et St Pierre.

LE soussigné a l'honneur de prévenir les Dames et le public en général, qu'il a acheté le magasin ci-dessus connu, du sieur H. Pinard; que par cet achat il est à même d'offrir tous les articles concernant domestiques et nouveautés, à des prix excessivement réduits; il ose espérer, et engage même les personnes à visiter le stock avant d'acheter ailleurs. A. LARROQUE. 4 nov—1m

Marchandises Sèches.

DRAPS et casimirs français, anglais et américains, draps de castor, brun, bleu et noir.
Satinets, bleu, brun, noir, gris, etc.
Velours, soie et cachemire pour gilets, nouveauté.
Serges de soie, de laine, et alpacca.
Chemises de [illegible] et caleçons en mérinos, do coton.
Indiennes anglaises; cachemire d'Ecosse, nouveauté.
Mousseline de laine; bombazine.
Mousseline de laine unie; alpacca do.
Pamphales de soie, do coton.
Schalls de crêpe brodé, très riches.
Schalls de crêpe brodé, ayant droit au drawback.
Dentelles, foulards, cravates, etc., etc., à vendre par H. G. DUVIVIER, No. 12 rue du Canal, au premier. 21 oct

A VENDRE en débarquement du navire Oscar de Bordeaux: 10 barriques Montferrand. 30 caisses cerises à l'eau de vie. 25 do abricots à l'eau de vie. 25 do prunes à l'eau de vie. par DUBUCH F., 77 rue St-Louis, entre Royale et Bourbon. 22 nov

A VENDRE, par le soussigné, en débarquement des navires Taluna et Oceana, venant de Bordeaux: 500 barriques vin rouge, 200 demi-barriques et barils vin blanc, 1015 caisses vin rouge, 30 caisses fruits à l'eau-de-vie, 10 quarts de pipe Cognac Castillon. G. M. LUCAS, 23, Bienville. 15 nov—1m

REÇU par les derniers arrivages du Havre, les articles suivants: Des robes de bal blanches et en couleur. Mousselines brodées en blanc et en couleur pour robes, [illegible]. Mouchoirs brodés, brodés en blanc et en couleur. [illegible] Guinghams écossais; mousselines à [illegible], à vendre chez PH. PERRET, [illegible]. 13nov

EAU DE VIE DE COGNAC—A vendre, débarquement du navire Taluna, de Bordeaux, 30 demi pipes eau de vie Cognac, de A. Dupuy, [illegible] F. JORDY, 30 rue Conti. 30 nov—10

SARDINES FRAICHES—A vendre du débarquement du navire Oceana, de Bordeaux, 300 demi boîtes sardines fraîches, par F. JORDY, 30 rue Conti. 30 nov—10

PAPIER A LETTRES—[illegible] rames papier à lettres français, à vendre par [illegible], Vieille Levée.

MADRAS DE LONDRES—2 caisses madras de [illegible], qualité supérieure et dessins nouveaux, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD. 30 nov

FARINE—400 barils farine Illinois et St-Louis, en débarquement des steamers [illegible], à vendre par JOHN G. WOODRUFF & Co, 22, rue des Magasins. 30 nov

CANDIDATS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. GUSTAVE CRUZAT, comme candidat à la place de Recorder de la Première Municipalité, à l'élection prochaine.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. THEODULE MONTREUIL, comme candidat à la place de Recorder de la Municipalité No. 1, à l'élection qui doit avoir lieu le premier lundi de décembre prochain.

M. L'EDITEUR,

Veuillez annoncer CLEMENT RAMOS comme candidat à la place de Recorder de la Municipalité No 1. PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, ce 20 novembre 1847.

A MM. les Editeurs de l'Abeille,

Messieurs,— Malgré les sages et infaillibles prédictions de certains beaux esprits, *soi-disant* PROPHETES, je me présente comme candidat à la place de *Recorder* de la PREMIERE MUNICIPALITE devenue vacante par la démission de l'HONORABLE JOSEPH GENOIS.

En publiant ce qui précède, vous obligerez votre concitoyen et obéissant serviteur, W. C. F. DUPLESSIS.

Nous sommes autorisés à annoncer que l'Hon. A. D. CROSSMAN est candidat pour être réélu Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans.

PLUMES A POINTES D'OR—(DITES A LA RICHELIEU)—Ceux qui ont de la difficulté à trouver une plume à leur convenance feraient bien d'essayer celles "à la Richelieu". Ces pointes ont toute la flexibilité de la plume d'oie, et durent autant que 1000 plumes entièrement d'or. On peut faire un choix, car il y en a pour toutes les mains. Le prix est de $2,50 avec un porte crayon en argent. Ces plumes n'ont pas une réputation "éphémère," et sont généralement estimées au Nord. Egalement des PLUMES A L'ACIER des meilleurs fabricants, à vendre en gros et en détail, au seul endroit en cette ville, chez EDWARD TYLER, No. 39, rue du Camp. 27 nov—30

AVIS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les ROLES DE TAXES des trois municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans ont été livrés au CONSEIL GENERAL. Toute personne qui se croira lésée par l'estimation de sa propriété aura droit d'en appeler pendant trente jours à dater de la publication du présent avis, pour faire rectifier le montant de la taxe qui lui est imposée. Le dit appel devra être par écrit et contenir un exposé détaillé des motifs pour lesquels il demande cette rectification.

Les dits rôles de taxes sont déposés dans la salle des séances du Conseil Général (Hôtel de Ville, Municipalité No. Un) et le secrétaire s'y trouvera tous les jours (dimanches et jours de fête exceptés) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi afin d'exhiber les dits rôles de taxes aux personnes intéressées et de recevoir tous les appels qui pourront en être faits.

Par ordre du conseil sur les ASSESSEMENTS.
Nouvelle Orléans, le 26 novembre 1847.
P. CHS. CUVELLIER, Secrétaire. 29 nov—30

Aux Acheteurs d'Habillements.

LE plus bel assortiment d'habillements pour hommes et enfans toujours chez ALFRED MUNROE & Co, au No 34, rue des Magasins, et à prix fixe. Toutes nos marchandises sont manufacturées expressément pour notre vente au détail, le public peut se convaincre que notre stock ne peut être surpassé en qualité et en variété.

Habits.

Habits noirs français et anglais et de fantaisie.
Redingotes do, pour bleu et fantaisie.
Paletots et sacs, noir, bleu et brun.
Do do drap de pilote.
Do do castorine française.
Do do castorine ondée.
Do do [illegible]
Do do satinet ou fer fantaisie.
Do do tweed et [illegible]
Do do drap de couverture.
Boulevards, drap de pilote bleu et fantaisie.
Do do castorine noire et ondée.
Capots de couverture, de toutes qualités.
Manteaux, drap noir et couleur.

Pantalons.

En casimir noir, anglais et français.
En casimir fantaisie, do do.
En cuir de laine, noir et fantaisie.
En cotonnade française et américaine.
En satinet et tweed.

Gilets.

Gilets Louis XV noir, brodés.
Do cachemire, riche, à châle.
Do velours, dessins nouveaux [illegible]
Do Rob Roy, riches dessins.
Do casimir, noir et fantaisie.
Do satin, [illegible]
Do velours de soie, noir et fantaisie.
Do de bal, de styles et dessins variés.

Chemises, écharpes, cravates, [illegible] de percale anglaise, [illegible] York mills, [illegible] percale et guingans français; do, Hickory, à raies, &c. Chemises de peau en mérinos, flanelle, gaze, en coton, [illegible]; caleçons de [illegible]. Cravates de [illegible], mouchoirs de soie et de toile; [illegible] &c. &c. &c. Parapluies de coton, mérinos et [illegible]; parapluies soie et coton, [illegible].

N. B.—Nos articles étant cotés aux prix le plus bas de vente, aucune réduction ne peut être accordée. ALFRED MUNROE & Co, 34, Magasins.

Mme MARCHAND.

De retour de France, a l'honneur d'informer les dames de la ville et de la campagne que mercredi, 1er décembre, elle ouvrira la vente de ses marchandises de modes et de nouveautés, choisies par elle dans les maisons les plus renommées de Paris. Elle se charge de la confection de manteaux, visites, mantelets, etc. sur les modèles les plus nouveaux, à des prix modérés. Mme Marchand a amené de Paris une excellente ouvrière en chapeaux. Rue Royale, No. 166, entre St Louis et Conti. 29 nov—4

Mlle. MANSUY

A l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle fera l'ouverture de son magasin lundi prochain, 29 courant. Son assortiment qui consiste principalement en lingerie, confection riche, modes et nouveautés et articles pour enfans, a été choisi par elle avec le plus grand soin et dans les premières maisons de Paris. Son magasin est au No. 80, rue de Chartres. 27 nov

Mme FREMINEAU.

A l'honneur d'informer les Dames de la ville et de la campagne, qu'elle fera l'ouverture de ses modes et nouveautés lundi prochain, 22 du courant. Ses prix sont très modérés. 133, rue Royale, entre St. Louis et Toulouse. 20nov—15f

L. BINOCHE.

DE retour de France, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne qu'il fera l'ouverture de ses NOUVELLES MARCHANDISES de grande nouveauté, aujourd'hui lundi 22 novembre 1847, dans son magasin, situé rue de Chartres encoignure Bienville. 22 nov—16

Mme MACE.

A l'honneur d'informer les dames de cette ville et de la campagne qu'elle fera l'ouverture de ses marchandises de modes et nouveautés lundi prochain, 22 du courant.

Ayant son assortiment considérable fait par elle même à Paris, avec le plus grand soin et aux prix les plus avantageux, elle ose dire avec confiance que l'on trouvera dans son magasin le choix le plus varié et le plus complet que l'on puisse désirer. No 24, rue de Chartres, encoig. Douane.

N. B.—Mme Macé a amené de Paris une parfaite ouvrière en robes, et à partir de ce jour, elle se chargera de toutes sortes de confections en robes de ville et de bal, manteaux, mantelets, &c. 17 nov

Nouvelles Marchandises.

Le soussigné a complété l'ouverture de son magnifique assortiment de Modes et Nouveautés, et invite respectueusement le public à les examiner.

Mme WAYMOUTH aura le plaisir de montrer aux dames qui la visiteront les chapeaux les plus élégants qui aient jamais été importés de France. D. F. WAYMOUTH, 37, rue du Canal.

On demande une bonne modiste en robes capable de prendre la direction générale des affaires en cette branche.—S'adresser à D. F. WAYMOUTH. 18 nov

Aux Marchands de nouveautés.

A VENDRE quatre comptoirs complets en acajou avec leurs tiroirs; aussi un bureau et une station à bon marché. D. F. WAYMOUTH, No 17, rue de Chartres. 18 nov

FROST & Co—Reçoivent maintenant par les navires America, Independance et Pacific, un grand assortiment de kip brodequins, mud et kipp bottes. Aussi de beaux chapeaux fashionables, Ashland, Perle et chapeaux de laine de différents genres, à vendre aux No. 10, rue des Magasins. 24 nov

Chapeaux en toile cirée et Southwesters.

Actuellement en débarquement du navire Saxon et en magasin, un envoi frais de ces chapeaux, ainsi qu'un assortiment de CHAPEAUX, CASQUETTES, BOTTES et SOULIERS pour hommes, femmes et enfants. FROST & CO., 10 Magasins. 22 oct

Chapellerie française.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis en particulier et le public en général qu'il vient de déballer ses marchandises d'hiver reçues par les derniers arrivages, et qu'en conséquence il a ouvert son nouveau magasin sur le même emplacement que ci-devant, 37, rue de Chartres.

Les personnes qui voudront bien visiter son établissement y trouveront un large assortiment de chapeaux Pinaud et autres au dernier goût, tels que castors, soie, feutres, casimirs, [illegible] pour dames, chapeaux, casquettes, bonnets riches pour hommes et pour enfants, parapluies en soie de Paris, &c. &c. J. J. ALBERT, 37, Chartres. 15nov

DE FOREST & Co.

Marchands-commissionnaires en gros,
ET AGENTS
Pour la vente de Marchandises manufacturées de l'Est.
No. 20, RUE DE LA DOUANE. 1er déc

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par PIERRE POUTZ, 23, Douane.

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 21, rue St Louis. 1er nov

PAPIER pour les marchés mexicains—6 caisses [illegible] assorties, en débarquement de la Vesta, du Havre, à vendre à l'entrepôt par H. DE GOER & RIFFLARD. 25 nov

COUVERTURES de Zoé Granier fils, en débarquement de l'Oceana, de Bordeaux: 30 balles 3 points première qualité, [illegible] do 8 do grises et blanches, [illegible] do 7 et 8 points blanches bordées, [illegible] do superfines, 2 do 11 points extra fines, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD. 25 nov

EGARE depuis jeudi, dans les environs de l'Hôtel de la Monnaie, un chien pointer, [illegible]. Une récompense sera donnée à la personne qui le ramènera rue de la Vieille Levée, No. 26, chez H. ARAMIE & GRAS. 25 nov—3

VINS DE XERES—48 barils, à vendre par E. VALLS, 27, Commune. 25nov

COURSES! COURSES!

HIPPODROME DE BINGAMAN A ALGER.

COURSES DE L'AUTOMNE 1847.

LA première Course d'automne du "Jockey Club d'Orléans", commencera Mardi 30 novembre et continuera six jours.

Premier jour—Un sweepstake pour poulains de deux ans. Souscription $250 [illegible] d'un mille, fermée le 1er juin.

Entrées.

Wm J. Minor—par Talma, par Belland [illegible] Wagner, par Muley.
Aussi par Doncaster imp. de Nell Gwynne par Trump.
Aussi Ch. G. Voucher, par Trustee imp. de Lady Jane imp., par Leviathan.
D. F. Kenner, B. F par Grey Medoc, mère par de Leviathan.

Même jour—Course de deux milles. Bourse de $250.

Second jour—Mercredi, 1er décembre, un sweepstake pour chevaux de 3 ans. Souscription [illegible] dédit, $100, Course d'un mille, fermée le 1er [illegible]

Entrées.

D. F. Kenner, ch. F. Buena Vista, par imp. Glencoe mère, par imp. de Leviathan.
A. L. Bingaman, ch. C. de Dandy Jim, par [illegible] sort mère, par sir Richard.
Isaac Van Leer, ch. F. de Gandale, mère [illegible] Reel.
Aussi B. F. de Carlotta, par imp. de Trustee, mère par Trumpator.

Même jour—Bourse de $150, Course d'un mille. Entrée $20 à ajouter à la bourse.
Troisième jour—Jeudi, 2 décembre—Bourse de $400, Course d'environ trois milles.
Quatrième jour—Vendredi, 3 décembre—Bourse de $800, Course de trois milles.
Cinquième jour—Samedi, 4 décembre—Bourse de $1,000, Course de quatre milles.
Dernier jour—Dimanche, 5 décembre—Bourse de $250, Course d'un mille, les trois meilleures en cinq.
Même jour—Bourse de $100, Course d'un mille. Entrées, 10 p. 0/0 en sus à ajouter aux bourses.

OLIVER & VALENTINE, Propriétaires. 30 nov

COURSES! COURSES!

HIPPODROME DE L'ECLIPSE, CARROLLTON.

LES Courses d'automne du Jockey Club de l'Association Louisianaise commenceront Mardi, 14 décembre et continueront cinq jours.

Mardi, 14 décembre—Bourse de [illegible]. Entrée 10 pour cent en sus. Course de deux [illegible].

Mercredi, 15 décembre—Sweepstake pour chevaux de deux ans; souscription $200, dédit [illegible] déclaration $25—Course d'un mille.

Entrées.

A. L. Bingaman—Capt. Lewo, par Ambassador, d'Arabine.
Aussi—Poulain brun, par Ambassador, mère Medoc, de Natchez Belle.
Aussi—Pouliche brune, par Ambassador, de [illegible] beam.
Pouliche, par Doncaster importé, de Lady [illegible]
S. T. Taylor—Pouliche chatain, par Leviathan imp. de Tulipe imp.
W. J. Minor—Poulain brun Talma, par Wagner, de Britannia imp. par Muley.
Aussi—Poulain brun, par Doncaster imp. de Nell Gwynne, imp.
Aussi—Poulain chatain Voucher, par Trustee, de Lady Jane.
H. Elliott—Poulain, par Ambassador, de [illegible] Belle.
D. F. Kenner—Poulain par Hark Forward, de Luda.
Aussi—Pouliche, par Jim Bell, de Humming [illegible]

Second Course, même jour—Sweepstake pour chevaux de trois ans, souscription $100, dédit [illegible] Course d'un mille.

Entrées.

W. J. Minor—Pouliche Arrow, mère de [illegible]
Aussi—Poulain brun par Doncaster imp. de [illegible] la Rue.
Th. Kirkman—Pouliche, par Glencoe imp. de [illegible]
J. Vanleer—Pouliche, par Glencoe imp. de [illegible]
A. H. Carnell & Co.—Poulain, par Leviathan, de Reel.
A. G. Boswell—Pouliche, par Frank [illegible]
S. D. Elliott—Poulain, par Doncaster de [illegible] Belle.

Jeudi, 16 décembre—Sweepstake pour chevaux de tout âge, souscription $300, dédit $100, [illegible] $25—Course de deux milles.

Entrées.

Hammond & Tyson—Poulain, par Wagner, [illegible]
J. Van Leer—Pouliche Quadrille, par Glencoe, Galopade.
Th. Kirkman—Pouliche brune, Topaz, par Glencoe, de Emerald, par Leviathan.
W. J. Minor—Pouliche [illegible], par [illegible] de Betsy Malone.
A. L. Bingaman—Poulain, par Altorf, [illegible]
D. F. Kenner—Pouliche Buena Vista, par [illegible]
R. Ten Broek—Pouliche Tea Rose, par [illegible] de Leda.
J. S. Bradley—Pouliche, par Trustee, de [illegible]

Vendredi, 17 décembre—Bourse de l'Association $500. Course de trois milles.
Samedi, 18 décembre—Bourse du Jockey Club $[illegible]. Course de quatre milles.
Dimanche, 19 décembre—Bourse de l'Association $250. Course d'un mille, trois à gagner sur cinq.
Entrée de dix pour cent en sus, à ajouter à la bourse de chaque Course.

TH. EUBANK LEEFE, Secrétaire de l'Association Louisianaise. 29 nov—6f

ASTHME—Sirop de cerises sauvages du Dr. Swayne—L'écorce de la cerise sauvage (Prunus Virginiana) est depuis longtemps populaire pour les affections pulmonaires. [illegible] A vendre par ROBINSON, COLLINS & Co, No. 87, rue du [illegible]. 24 nov. En vente à la Nlle Orléans, chez J. Wright, 151, rue Chartres.

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.

Agence pour la vente en gros, No. 151, rue de Chartres, où devront être adressés à J. Wright agent pour le Sud et l'Ouest, tous les ordres de [illegible] de Winer.

MORT AUX RATS.

Composition de WIDNEY pour la destruction des rats.

CET article, avantageusement connu depuis [illegible] ans dans cette ville, a maintenant obtenu une réputation réelle comme poison mortel pour les souris et les ravets. Cet article est composé de telles ingrédiens, qu'il les oblige à abandonner leurs trous pour obtenir de l'air, et les fait mourir instantanément sans laisser aucune odeur désagréable.

Cette composition a été employée dans les [illegible] avec le plus grand succès.

On peut obtenir cet article de toute part, des Etats Unis au Canada, en adressant une demande à D. F. Widney, Nouvelle-Orléans. Escompte libéral aux marchands de la campagne, en achetant une douzaine ou plus.

Le seul véritable est à vendre au dépôt, chez DALLEY, 151, rue de Chartres, ainsi que sous la bannière de D. S. Widney. 22 nov—1m

MM. J. Faivre & J. D. Alleyon, déjà si connus par l'invention de LEUR SYSTEME EN FER [illegible] incontestablement supérieur à tout ce qu'il y a eu de fait jusqu'à ce jour, et que leurs concurrents [illegible] ne peuvent démentir, informent le public qu'ils ont en ce moment un beau choix de PIANOS A QUEUE [illegible] de donner à des prix inférieurs à ceux de tous les établissements de cette ville.

Leur sieur Alleyon étant allé dernièrement en France pour augmenter leur fabrique de Paris [illegible] très considérable, [illegible] qu'ils peuvent maintenant fournir à leurs nombreux clients une [illegible] de PIANOS A QUEUE A SEPT OCTAVES, CARRES et [illegible] également à SEPT OCTAVES SYSTEME EN FER [illegible] leur fabrique avec lesquels aucun piano ne peut être [illegible] comme solidité et beauté d'[illegible].

Plusieurs facteurs de France ont voulu [illegible] la soit-disante expérience des marchands de cette ville [illegible] excellent système en fer qui a été si bien apprécié par la population louisianaise et que, ces messieurs l'espèrent, saura faire la différence énorme qui existe entre leurs pianos et [illegible].

Outre le choix varié de pianos de la fabrique de ces messieurs l'on trouvera constamment d'excellents pianos d'ERARD et de PLEYEL, [illegible] des autres marchands.

On trouvera également à louer un grand choix de pianos de tous prix.

Rue Conti No 46, ENTRE CHARTRES ET ROYALE. 25 nov

PIANOS—Nouvellement reçu un grand assortiment de PIANOS de 6 1/2, 6 3/4 et 7 octaves, avec mécanismes français, entièrement montés en fer, avec tubes à vibrations et toutes les nouvelles améliorations. Ces instruments ont été faits par les meilleurs fabricants, et sont incomparables pour la force et la douceur du son et la beauté du fini. Ils sont offerts en vente à des prix très réduits. Les acquéreurs sont priés de venir examiner ce bel assortiment au magasin de musique de MAYO, 5, rue du Camp, près la rue du Canal. 25 nov

PIANOS.

GAUDIN, facteur de pianos, vient de recevoir de Paris un assortiment de magnifiques pianos de la fabrique de Kriegelstein, facteur du roi et fournisseur du mobilier de la couronne. M. Kriegelstein a obtenu en 1844 une médaille d'or décernée par le grand jury des arts et métiers. Gaudin pendant un séjour de 10 années consécutives à la Nouvelle-Orléans ayant étudié les causes du dérangement qu'éprouvent les pianos de ce pays a transmis ses observations à M. Kriegelstein qui les a mises à profit. Pour prévenir d'une manière efficace ce dérangement, il emploie un sommier en fer qui [illegible] toute la longueur de l'instrument et sur lequel viennent s'agrafer toutes les cordes, ce qui lui donne une solidité à toute épreuve. En outre, il n'a rien négligé pour la beauté du son et celle du meuble. Ce sont de magnifiques pianos à 3 cordes, 6 octaves 3/4, sans 7 octaves.

Gaudin garantit ses pianos pour un an et, pendant ce temps, [illegible] défaut de fabrication, il s'engage à le reprendre et à [illegible]. Il prie les dames et les amateurs de lui faire l'honneur d'aller visiter ses pianos, No. 135, rue Royale, entre St Louis et Toulouse. Il répare et accorde les pianos et fait des échanges. 24 nov—6m

A LOUER [illegible] chemin de la Métairie, [illegible] bâtisses, cours [illegible]. Pour plus de renseignements s'adresser à H. BONNABEL, [illegible] Bourbon et Tchoupitoulas. 3 nov